COMMUNE
AVENSAN

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP0330222600031
Déposé le : 09/06/2026
Demandeur : Monsieur CANADELL Michel
Sur un terrain sis à : 23 Rue des Bruyères 33480 AVENSAN
Nature du projet : Construction d'une piscine de 40 m2
Référence cadastrale : A-3831

Monsieur CANADELL Michel

23 Rue des Bruyères

33480 AVENSAN

OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de la commune de AVENSAN certifie qu'il ne s'est pas opposé à la Déclaration Préalable de Monsieur CANADELL Michel enregistrée sous le numéro DP0330222600031 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 09/08/2026.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Avensan, le 12 octobre 2026
Le Maire,
Laurent PASCUAL

MAIRIE D'AVENSAN 33480 GIRONDE

Article R.424-5 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été affiché en mairie le : 09/06/2026

Article R.423-6 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été publié par voie électronique sur le site internet de la ville le :

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

Mise en ligne le : 20/10/2026 14:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Avensan
https://www.avensan.fr/documents_administratifs/83403